

Bruxelles, le 31 octobre 1974
PC/ab

Remis au telex à 13 h

PRIORITE P - 1

Note BIO COM (74) 246 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission

Au cours de sa conférence de presse de midi, le Porte-Parole a commenté les résultats de la réunion de la Commission du 30 octobre, et notamment les points suivants :

1. - Préparation du Sommet

La Commission a poursuivi ses délibérations en vue d'élaborer sa contribution aux travaux préparatoires à la réunion des Chefs de Gouvernement. La Commission a complété les documents de travail qu'elle avait envoyés la semaine dernière en y ajoutant ses suggestions sur la politique sociale et la politique régionale. Le groupe ad hoc, désigné par les ministres des affaires étrangères pour préparer le Sommet se saisira de ces suggestions au début de la semaine prochaine.

2. - Aide au développement

Sur proposition de M. Cheysson, la Commission a adopté un document d'ensemble sur l'aide au développement, qui s'intitule "Fresque de l'action communautaire, demain". Ce document a été demandé par le Conseil des ministres chargés de la coopération lors de sa session du 16 juillet 1974. Il comporte des réflexions complémentaires de celles déjà présentées par la Commission en juin dernier, sur ce que devrait être, dans les années à venir, compte tenu du contexte économique mondial actuel et prévisible, la politique de coopération de la Communauté - aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des Associations. Le document part d'une analyse de la diversité des situations de sous-développement et en conclut à la combinaison des différents instruments de coopération (commerciale, financière, industrielle...) que la Communauté devrait mettre en oeuvre, en conjugaison avec les Etats membres, pour y apporter une réponse adéquate. Le document se termine par un certain nombre de remarques complémentaires sur la coopération financière et technique proprement dite offerte par la Communauté en dehors des Associations.

Ce rapport est destiné à servir de base à une réflexion d'ensemble sur la politique du développement, dans le Conseil qui réunit les ministres du développement de chacun des Etats membres.

M. Cheysson, au cours d'une conférence de presse, qui se tiendra mardi prochain, précisera lui-même les grandes lignes de cette fresque.

3. - Approvisionnement en matières premières de la Communauté :

Le Président Ortolini a présenté à la Commission les travaux du groupe interservices sur l'approvisionnement en matières premières de la Communauté. Il s'agit des matières premières non alimentaires. La Commission a arrêté des directives complémentaires, qui visent à faire établir une première communication au Conseil, si possible avant la fin de la présente année.

./.

4. - Prélèvements CECA

Sur rapport de M. Cheysson, la Commission a examiné en première lecture le budget prévisionnel CECA et le taux du prélèvement pour 1975. Elle s'est prononcée pour le maintien du prélèvement à son niveau actuel (0,29 %) ce qui, compte tenu notamment de la hausse des prix de l'acier, permettrait un développement sensible des activités CECA en matière sociale et en matière de recherche, et particulièrement de recherche énergétique. Le Parlement sera appelé à se prononcer sur le taux du prélèvement au cours des prochaines semaines.

Le taux proposé de 0,29 % permettrait, selon les estimations des services de la Commission, de dégager des ressources s'élevant à 118,9 millions d'U.C.

Les autres points évoqués par le Porte-Parole, au cours de sa conférence de presse concernent :

Conférence sur l'amélioration des conditions de travail :

La Commission organise une conférence intitulée "Organisation du travail, évolution technique et motivation de l'homme" qui se tiendra à Bruxelles du 5 au 7 novembre 1974.

Comité de l'énergie :

Le Comité de l'Energie se réunira le lundi, 4 novembre à Bruxelles. (Ce Comité a été créé en janvier 1974 et conseille la Commission dans les propositions qu'elle envisage de faire au Conseil. La Commission est pourtant indépendante et peut faire des propositions contre l'avis du Comité de l'Energie).

A l'ordre du jour figurent essentiellement des sujets qui doivent être traités au Conseil "Energie" qui est prévu pour le 17/12.74. La Commission devra approuver des textes à soumettre au Conseil au cours de ses prochaines réunions.

L'ordre du jour comprend les points suivants :

1. Elaboration de l'ordre du jour du Conseil "Energie" de décembre.
2. Discussion sur les orientations à moyen terme en matière de charbon.
3. Discussion des orientations à moyen terme pour l'électricité.
4. Discussion d'un programme d'action pour l'utilisation rationnelle de l'énergie.
5. Discussion d'une proposition pour accroître les montants et le champs d'application pour le soutien de projets communautaires en matière d'hydrocarbures. Vous vous rappelez qu'au début du mois d'août, la Commission avait adopté une proposition de soutien à de tels projets de recherche pour un montant de 58,9 Muc pour une période de 3 ans (1974/1976). Le montant qui était prévu pour cette période n'a pas été entièrement utilisé. La Commission envisage de soumettre de nouveaux projets.
6. Premier rapport du Groupe de Travail "Prix pétroliers". Il s'agit d'un rapport méthodologique, c'est-à-dire dans lequel on présentera une analyse du genre d'information nécessaire pour connaître le niveau et la structure des prix pétroliers dans les différents Etats membres.

DIS : Au sujet de l'invitation de la Commission aux compagnies pétrolières pour discuter des prix pétroliers, discussion que la Commission devait engager d'après la décision du Comité de l'Energie du 9 octobre dernier, une première réunion avec les compagnies pétrolières a déjà eu lieu et d'autres réunions sont prévues. Le travail méthodologique du Groupe de Travail "Prix pétroliers" et les discussions avec les compagnies pétrolières se complètent. FIN DIS

7. Information sur les récents développements de la politique énergétique aux Pays-Bas et en R.F.A. : les deux pays ont présenté récemment leur programme de politique énergétique nationale à moyen terme.

./.

Viande bovine

Je vous confirme une décision récente de la Commission prolongeant, pour une période indéfinie, l'interdiction d'importer de la viande bovine en provenance des pays tiers. Il s'agit de la prolongation d'une décision du Conseil des Ministres entrée en vigueur le 17 juillet et applicable jusqu'au 31 octobre 1974. M. Lardinois avait déjà, à plusieurs reprises, annoncé l'intention de la Commission de la prolonger. La Commission a pris cette décision en raison de la très mauvaise situation sur le marché de la viande bovine (les prix du marché sont de plus de 20 % inférieurs au prix d'orientation). Une libéralisation des importations pourrait avoir un effet néfaste dans une période où l'offre interne est déjà élevée à cause des abattages d'automne.

Il est à souligner que la Commission est en contact régulier avec les pays tiers exportateurs pour trouver une alternative à l'interdiction d'importer. Dès que les résultats de ces contacts le permettront, la Commission fixera une date pour mettre fin à la fermeture des frontières.

L'interdiction concerne toutes les viandes bovines sauf 34.000 tonnes de viande congelée, consolidées au GATT, et 35.000 têtes de certaines races alpines et de montagne.

Amitiés

B. OLIVI

